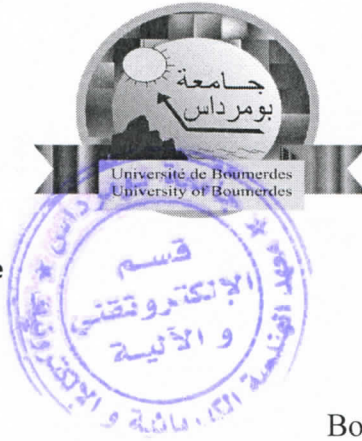


Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique

Université M'hamed BOUGARA
Boumerdès

Institut de Génie Electrique et Electronique



وزارة التعليم العالي و البحث العلمي



Boumerdès le, 14 FEV. 2021

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE L'EQUIPE DE FORMATION DU 08/02/2021

Conformément à l'arrêté n° 055 du 21 janvier 2021 fixant les dispositions exceptionnelles autorisées en matière d'organisation et de gestion pédagogiques, de l'évaluation et de la progression des étudiants, durant la période Covid-19 au titre de l'année universitaire 2020-2021, le contenu du présent document, adopté en date du 08 février 2020 par les enseignants responsables des matières à l'Institut de Génie Electrique et Electronique, statue sur les points évoqués dans les articles 3, 7, 8, et 9 de cet arrêté et confiés aux équipes pédagogiques.

Dans ce cadre, il a été adopté ce qui suit :

Article 3 : Présence des étudiants aux activités d'enseignement présentiel des travaux pratiques

- La présence de l'étudiant à ces activités est obligatoire.
- L'absence non justifiée est sanctionnée par la note de zéro à la séance concernée.
- L'absence justifiée n'est sanctionnée par aucune note dans la limite d'une séance (non considérée dans le calcul de la moyenne finale). Au-delà d'une absence justifiée, toute autre absence est sanctionnée par la note de zéro à la séance concernée.

Article 7 : Forme d'évaluation des étudiants

- L'évaluation des étudiants se déroulera en présentiel pour l'ensemble des matières.

Article 8 : Formule de validation des matières

La validation des matières se fera sur la base de :

- Evaluation continue seule pour les matières méthodologiques.

- Evaluation finale seule pour les autres matières.

Article 9 : Consultation des copies d'examens

Le principe de la consultation des copies d'examen par les étudiants est maintenu sauf conditions sanitaires défavorables. Elles se dérouleraient dans le strict respect des conditions de prévention sanitaires suivant des modalités d'organisation adaptées et fixées par l'enseignant en charge de l'opération.

